

m2m ASSOCIATIONS

La gazette infos - N°2



SOMMAIRE

- **Edito**

- **Rapport entre la ville et les associations**

Mise à disposition de salles ou de matériels

- **Gros plan sur ...**

L'organisation d'un loto

- **Rendez-vous associatifs ...**

ÉDITO

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dernièrement, j'ai rencontré avec plaisir une grande partie des associations logées dans les différentes maisons des associations, avec lesquelles j'ai pu partager sur des domaines très variés (conditions d'utilisation des locaux, des soutiens apportés par la ville lors de vos animations, de l'esprit que chaque association doit mettre en avant, respect et convivialité...). Ces réunions ont été positives et, promesse a été faite de les renouveler une fois par an, comme un bilan annuel.

Dans la continuité et comme convenu, je vous invite à découvrir le 2nd numéro du M2M Associations. Vous êtes encore et toujours très actifs sur Mont de Marsan, et les animations ne manquent pas pour faire vivre la ville ! (voir le calendrier des rendez-vous associatifs).

N'hésitez pas à faire passer vos messages au service vie locale, pour insertion dans ce petit document.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document.

Chantal Davidson

*Adjointe au Maire,
chargée de la Culture, de l'Animation
et de la Vie Associative*

Contact : Service Vie Locale
Tél : 05 58 05 87 32
vie.locale@montdemarsan.fr

RAPPORT VILLE / ASSOCIATIONS

Mise à jour des dossiers Service vie locale

Lorsque votre association bénéficie d'un service quelconque de la Municipalité (mise à disposition de locaux à titre permanent ou exceptionnel, prêt de matériels, mise à disposition de moyen de reprographie, ...), il est demandé aux associations, en contrepartie, de transmettre :

- chaque année, les rapports moraux et financiers de votre Assemblée Générale,
- toutes les modifications qui pourraient intervenir au sein de votre Association : statuts, composition du bureau, adresse postale, contact téléphonique et mail.

En effet, le moindre service rendu par la Municipalité, est désormais et comme vous avez pu le constater, tenu d'être valorisé et considéré comme une subvention en nature qui vous est accordée. C'est pourquoi ces documents sont obligatoires.

Ils nous permettent également d'avoir une plus grande connaissance du tissu associatif, des actions menées quel que soit le lieu, et de votre association en particulier.

De plus, la charte de la Vie Associative a été mise en place et a été transmise aux associations en juin 2011. Ce document permet une cohérence dans les relations. Elle est actualisable et sert de base aux conventions annuelles établies entre la Mairie et les Associations.

Si votre association – et il en existe encore quelques unes – n'a pas eu ce document ou ne l'a pas encore retourné au service Vie Locale, nous vous invitons à en solliciter un nouvel exemplaire pour mise à jour de votre dossier.

En conclusion, la Ville de Mont de Marsan est le garant de la bonne utilisation des deniers publics aux yeux des citoyens montois, et elle se doit de contrôler et pourquoi pas de justifier, par tous les moyens légaux, leurs bonnes utilisations.

GROS PLAN SUR ...

L'organisation d'un LOTO

La Loi du 21 mai 1836, autorise l'organisation de lotos, lorsqu'ils sont organisés dans un cercle restreint et uniquement dans un but social, culturel, scientifique, éducatif, sportif ou d'animation sociale, et se caractérisent par des mises de faible valeur (inférieures à 20 €).

Il s'agit là d'un bon moyen de financement pour les associations, à condition d'y consacrer du temps à leur préparation.

La Loi du 12 mai 2010 ne remet rien en cause concernant les lotos traditionnels tels qu'ils sont décrits ici.

Côté juridique

Le public

Ouvert à tout public (avec espérance de gains et participation financière minimale du public).

Les mises

Les mises doivent être inférieures à 20 €.

Les lots

En aucun cas ils ne doivent consister en sommes d'argent ni être remboursés. Ils peuvent néanmoins consister dans la remise de bons d'achat non remboursables.

Nombre de lotos autorisés

La Loi ne précise pas le nombre de lotos pouvant être organisés par une même structure. Toutefois, une réponse du gouvernement datant de 1998 préconise une organisation de deux ou trois lotos au plus par saison. Au delà, il y aurait présomption d'activité commerciale.

Exonérations

d'un point de vue fiscal, les recettes des lotos entrent dans le champ d'application de l'exonération de tous impôts et taxes prévus au titre des six manifestations annuelles exceptionnelles de soutien (comme les vide-greniers). Il est obligatoire de tenir une comptabilité des recettes et dépenses et la garder à disposition en cas d'un éventuel contrôle.

Lorsque ces conditions sont réunies, les lotos peuvent être organisés sans demande d'autorisation préalable.

Sanctions

les personnes enfreignant la Loi du 21 mai 1836 peuvent encourir une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 90 000 € d'amendes. Les associations, personnes morales peuvent être aussi déclarées pénalement responsables. Les personnes qui auront également fait connaître l'existence de lotos prohibés encourrent une amende de 100 000 €.

ATTENTION aux lotos sous-traités : pour information, le 7 septembre 2010, la cour Administrative de Marseille a confirmé le redressement fiscal d'une société qui proposait aux associations l'organisation de lotos à leur profit, en prenant en charge tous les frais et ne reversant qu'une partie des recettes.

NE PAS OUBLIER : toute organisation autre que prévu par la Loi de 1836 est illicite.

Côté pratique

Avant la manifestation

Consultez suffisamment à l'avance le calendrier des lotos pour éviter la concurrence dans une même zone. Important également de vérifier auprès de son assurance si la couverture de ce type de manifestations est bien prévue dans votre contrat.

Le matériel

Vous trouverez tout le matériel nécessaire auprès de fournisseurs spécialisés, ou auprès d'autres associations qui seraient susceptibles de le mettre à votre disposition. Pour éviter les fraudeurs, il convient de notifier la validité des cartons (tampon sur le dos) avec un sigle bien particulier et différent à chaque loto. Ne pas oublier évidemment, le boulier (ou appareil électronique) pour le tirage au sort.

L'annonce des numéros

À la table de marque, soyez suffisamment nombreux : celui qui tourne le boulier, celui qui annonce les nombres (la diction est importante). Ne pas oublier donc de faire la demande de micros. Prévoir également au moins 2 personnes dans la salle (munis également de micros) pour la vérification des cartons gagnant. Une organisation bien menée est une certitude de fidéliser le public. Un plus, si l'orateur fait quelques petites plaisanteries pour maintenir l'attention, cela peut aussi être apprécié.

Les lots

Depuis 2004, la valeur des lots n'est plus limitée à 400 €. Préparez votre budget prévisionnel avec soin prévoir le nombre de lots suffisant à acheter, en fonction du public attendu et du nombre de parties que vous prévoyez. Prévoir différentes catégories de lots, des lots de consolation pour les gagnants simultanés, des gros lots attractifs (télé écran plat, bons d'achat – très appréciés actuellement), sur les parties importantes. N'hésitez pas à solliciter les commerçants locaux.

Ne pas hésiter à proposer des cartons offerts, aux personnes situées à côté des gagnants, c'est également un plus bien perçu par le public.

Les lotos se multipliant, n'oubliez pas, c'est souvent la qualité des lots qui fait la différence au niveau fréquentation.

La Salle

Sur Mont de Marsan, les lotos ont lieu à l'Auberge Landaise (contact le service Vie Locale pour les disponibilités). Pour ce type de manifestation à caractère lucratif, l'organisation des deux premiers lotos, par année civile, est consentie gratuitement. A partir du 3ème loto, une redevance forfaitaire, fixée à 85,50 € vous sera demandée, par manifestation supplémentaire.

Exceptionnellement, le Hall de Nahuques peut vous être mis à disposition pour l'organisation d'un loto géant. Automatiquement, il vous sera demandé une redevance forfaitaire de 250 € en période de non chauffage et de 318 € en période de chauffage.

LES PLUS

• **La publicité** : faites connaître votre loto : affiches, tracts, site internet spécialisé, annonces dans la presse, mais surtout distribution de tracts lors des lotos organisés dans les semaines précédant le vôtre, sur Mont de Marsan et les alentours.

• **Tenir une buvette** (sans oublier de faire la demande d'autorisation un mois avant au service Population en Mairie. Cette buvette peut également proposer des sandwiches, crêpes, merveilles, cela fonctionne bien en général. (prévoir là aussi, suffisamment de monde pour le service, notamment à l'entracte).

• **Le bingo** : permet de récolter un plus financier, avec à prévoir, deux lots supplémentaires et de bonnes valeurs : les trois numéros (tirage d'un numéro par partie) et le carton plein final (seuls les joueurs ayant acheté des bingos peuvent y participer). Ce tirage doit avoir lieu, de préférence avant la fin de la partie pour garantir le calme de la salle.

• **Cartons supplémentaires** : à la pause, ne pas hésiter à proposer des cartons supplémentaires à l'achat, à des tarifs dérisoires. C'est un plus financier supplémentaire.

• **Le calme** : une partie de loto demande le calme et la concentration du public. Veillez à faire respecter le calme, gage de réussite pour vos lotos à venir.

Pour info : revue spécialisée « comment bien organiser son loto »
Renseignement sur : www.ame1901.fr (rubrique guides).

RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS... D'avril à juin 2012

• 1^{er} avril

Site de Nahuques

Grande Exposition Canine organisée par la Société Canine des Landes.

• 1^{er} avril

Quartier de Majouraou – Saint-Médard

24^{ème} Primevère montoise et grands prix minimes et cadets, organisés par le Stade Montois cyclisme.

• 1^{er} avril

Garage Mini (bd d'Haussez)

Départ du raid-pédestre Mont de Marsan-Alingsas et ouverture du Garage, par Chansons Made in Landes

• 1^{er} au 6 avril

Salle Lamarque-Cando

Braderie de Printemps organisée par l'A.F.I.M..

• Du 1^{er} au 7 avril

Terrain de Pémégnan

Tournoi de tennis par l'ASPTT Tennis

• 3 avril

Auberge Landaise

Forum Santé Jeunes organisé par l'IREPS 40

• 5 au 8 avril

Festival ciné ATTAC, par ATTAC Marsan

• 6 avril

Garage-Mini, tapas franco-russes et spectacle (concert de Tatiana "éclectique", par Chansons made in Landes

• 7 avril

Salle Lamarque-Cando

Présentation du nouveau matériel pour les non-voyants, par l'association Valentin Haüy

• 7 au 9 avril

Auberge Landaise

Primavera Andaluz, par les Companeros Sevillanos

• 8 et 9 avril

Golf de Saint-Avit

Championnat du club du Stade Montois Golf

• 9 avril au 2 mai

Salle Lamarque-Cando

Salon de peintures organisé par la Ville de Mont de Marsan.

• 9 avril

Place Maurice Galop

Omelette pascalle et vide-greniers organisés par le Comité des Fêtes de Saint-Médard

• 13 avril

Garage-Mini

Pâques orthodoxe, décoration d'œufs, zakoustis, par Chansons Made in Landes.

• 14 avril

Arènes du Plumaçon

Journée autour de la culture taurine organisé par la Pena Lescarret

• 17 avril

Auberge Landaise

Bal et buffet organisés par l'ARPA

• 21 avril

Plaine des Jeux

Tournoi aquitain organisé par le Stade Montois Rugby

• 21 avril

Château de Nahuques

Repas dansant organisé par l'Amicale des Anciens de l'Air

• 22 avril

1^{er} tour des élections présidentielles

• 22 avril

Cynodrome de Campet

Vide-greniers organisé par l'ADAPEI des Landes,

• 28 avril

Château de Nahuques

Repas à thème, proposé par le Comité des Fêtes de Saint-Médard,

• 28 avril

Auberge Landaise

Soirée inter-club organisé par le Country Line Dance 40

• 29 avril

Parc Jean Rameau

Grande Foire aux plantes, proposée par les Conseils de Quartiers,

RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS

La suite...

• 29 avril

Place des Arènes

Championnat de France de Triplettes, organisé par le Stade Montois Pétanque.

• 1^{er} mai

Château de Nahuques

Vide-greniers organisé par Jumeaux et Plus des Landes

• 3 mai

Salle du Petit-Bonheur, à 14 h

Conférence proposée par Mont de Marsan Saint-Pierre du Mont Accueille

• 3 au 6 mai

Salle Lamarque-Cando

Exposition d'Arbres par le Bonsaï Club

• 5 mai

En centre-ville

Grande Foire de Printemps, organisée par l'UCAM

• 5 mai

Auberge Landaise

Repas "paella" proposé par l'Amicale des Fêtes de Quartiers

• 6 mai

2nd tour des élections présidentielles

• 6 mai

Auberge Landaise

Bal proposé par Au Plaisir de la Danse

• 8 mai

Quartier Majouraou et Saint-Médard

Course "la Ronde des Pins" organisée par le Vélo Club Montois

• 8 mai

Place des Arènes

Vide-greniers organisé par le Lions club Pomme de Pin

• 10 mai

Théâtre du Pégly

Soirée cinéma et rencontre organisée par Arts des Suds

• 10 et 11 mai

Place de la Mairie

Opération "piétons en liberté" par la Prévention MAIF

• 11 au 13 mai

Parc Jean Rameau

Festival Moun do Brasil, organisé par les Cum-bancheros.

• 11 mai

Local Caussèque

Braderie proposée par le Secours Populaire

• 11 mai

Garage Mini

Fête bretonne (crêpes, cidre et folklore) organisée par Chansons Made in Landes.

• 12 mai

Place de la Mairie

Grande Fête de la Mosaïque organisée par le collectif des associations de solidarité

• 12 mai

Auberge Landaise

Journée de Printemps de la FNACA,

• 13 mai

Auberge Landaise

Bal de l'ARPA

• 13 mai

Salle du Petit-Bonheur

Repas de la Saint-Yves, par l'Amicale des Bretons des Landes,

• 13 mai

Quartier du Harbaux

Vide-greniers organisé par le comité des Fêtes du Harbaux

13 mai

Hall de Nahuques

Vide-greniers organisé par les Pitchouns du Pouy

• 13 mai

Parc Lacaze

Vide-greniers organisé par Bois et Services

RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS

La suite...

• 13 mai

Château de Nahuques

Bourse aux timbres, proposée par le Cercle Philatélique Montois

• Du 17 au 29 mai

Salle Lamarque-Cando

Exposition organisée par des Couleurs pour le Dire

• 20 mai

Quartier de Nahuques

Épreuve cycliste "la Luis Ocana" organisée par le Stade Montois Cyclisme

• 23 mai

Auberge Landaise

Rassemblement Aquitain des jeunes volontaires du Service civique par Unis-Cité.

• 24 mai

Auberge Landaise, collecte de Sang organisée par l'EFS et les Donneurs de Sang Bénévoles

• 25 mai

Auberge Landaise

Soirée dansante proposée par l'ASPTT Danses

• 26 mai

Terrain du Beillet

Tournoi des jeunes par l'Union Sportive Saint Médard Football

• 26 mai

Parc Lacaze

Fête du jeu organisée par le MRAP et l'ACE.

• 26 mai au 28 mai

Complexe sportif Jacques Foix

Tournoi "Pierrot Labat" organisé par l'ESM Football

• 30 mai au 4 juin

salle Lamarque-Cando, exposition proposée par l'Union Nationale des Combattants,

• 31 mai

Golf de Saint-Avit

Tournoi Pro-Am Féminin, organisé par le Stade Montois Golf

• 1^{er} juin

Fête des Voisins

• 2 juin

Arènes du Plumaçon

Festival Art et Courage, organisé par la Fédération Française de la Course Landaise

• 2 et 3 juin

Base Aérienne 118

Grande meeting aérien

• 3 juin

Salle du Petit-Bonheur

Grand tournoi proposé par le club des Chiffres et des Lettres

• Du 6 au 20 juin

Salle Lamarque-Cando

Exposition de l'Atelier de Créativité

• 7 et 14 juin

En ville

"opération Cyclistes en liberté" organisée par la Prévention MAIF

• 8 ou 9 juin

Place des Arènes

Marché des Producteurs de pays

• 9 juin

Château de Nahuques

soirée Salsadishatz proposée par l'ESM

• 9 juin

Plaine des Jeux

Tournoi de rugby à 7 organisé par le Stade Montois Rugby

• 10 juin

1^{er} tour des Elections Législatives

• 10 juin

Parc Lacaze

Vide-greniers organisé par Bois et Services

• Du 14 au 17 juin

Auberge Landaise

Salon de Généalogie proposé par Histoire et Généalogie Landaises.

• 15 juin

Local Caussèque

Braderie du Secours Populaire

RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS

Suite et fin

- **17 juin**

2nd tour des Elections Législatives

- **17 juin**

Eplanade du Donjon

Animations médiévales proposées par le Conseil de Quartier du Centre-ville.

- **17 juin**

Hall de Nahuque

vide-greniers proposé par la FNATH 40

- **21 juin**

Centre-ville

Fête de la Musique

- **22 juin**

Salle Codibois

Fête de la Gymnastique, par l'ESM Gymnastique

- **23 juin**

Salle Lamarque-Cando

Fête Annuelle de l'Amicale Laïque Montoise

- **23 et 24 juin**

Arènes du Plumaçon

1^{er} Festival du cheval et des Arts Equestres proposé par Arts et Allures

5ème Salon Généalogie et Histoire en Aquitaine

Mont de Marsan– Auberge Landaise

le 16 juin de 9 h à 19 h – le 17 juin de 9 h à 18 h

Exposition des Métiers et Médailles Civiles et Militaires

Stands : Histoire, Héraldique, Traditions, Informatique, Logiciels,

Cartes postales, Livres et vieux papiers.

entrée gratuite

NOUVELLES VENUES...

Association culturelle Israélite des Landes Amitié Judéo-Chrétienne

A pour but de dispenser bénévolement des cours d'hébreu, de susciter et préparer des conférences sur des sujets divers et pour se retrouver lors des fêtes, des commémorations ainsi qu'à des moments graves de la vie.

Arts et Allures

Cette association a pour buts la conception, l'organisation et le suivi du bon déroulement de manifestations équestres ayant vocation à être pérennisée, et plus particulièrement celle dénommée « Festival Arts et Allures » ainsi que l'organisation de toutes manifestations dédiées au cheval, sa promotion, son image, son élevage et l'art équestre – contact : Hôtel le Renaissance.

Dyxpraxie 40

Association de parents ou de grands-parents d'enfants d'adolescents ou de jeunes adultes dyspraxiques. Elle a pour ambition de poursuivre des actions locales au plus proche des personnes dyspraxiques et de leur famille, tout en continuant en national, à défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics – contact : dfd@dyspraxies.fr

Prochaine gazette...

GROS PLAN SUR...

Bien communiquer au sein
de son association

INFOS PLUS...

Cette gazette peut également vous permettre de transmettre des messages aux autres associations (échange de service, dons de matériels, mutualisation dans des animations ...) de leur faire part de vos nouveautés, ...

Mais cette gazette est également un outil qui doit vous être utile. Si vous souhaitez voir aborder des sujets particuliers, n'hésitez pas ...

Transmettez au service Vie Locale vos attentes.

ADRESSE UTILE

Pour tout renseignement juridique

(création d'association, statuts, règlement, contrat professionnel ...)

Madame DUSSAU - Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

7 place Francis Planté / 40000 MONT DE MARSAN / Tél : 05 58 05 76 30